

Compte rendu simplifié du Conseil Municipal du 6 Mars 2023

(le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la Mairie, ou sur les panneaux d'affichage municipal)

Lors de cette séance publique, 11 membres du Conseil sont présents, et 3 sont excusés et représentés.

⇒ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration urbaine phase 1 :

Mme le Maire rappelle que ce projet concerne la restructuration des classes élémentaires, la construction ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), la bibliothèque, et l'accueil PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie.

Elle présente le rapport d'analyse des 10 candidatures et des offres et propose de suivre la proposition de la Commission des marchés qui s'est tenue ce 6 mars matin.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Cabinet Bauer qui est la moins disante et qui a obtenu la meilleure note globale.

La maîtrise d'œuvre est ainsi attribuée par un vote à la majorité du Conseil aux opérateurs économiques suivants :

Mandataire : Frederic Bauer,

CoTraitants : IPH Ingenierie et Akoustic.

⇒ Projets 2024 du SE60 (Syndicat de l'Energie de l'Oise) :

Après délibération, le Conseil propose la réfection des armoires électriques et le remplacement du feu tricolore.

Mme le Maire est chargée de prendre contact avec le SE60 pour vérifier l'état des projets en cours.

⇒ Tarif de la représentation théâtrale du 31 mars 2023 :

Suite à la délibération du 8/12/22, le Conseil décide de fixer les tarifs d'entrée à 5€ pour les adultes, et la gratuité pour les enfants accompagnés.

⇒ Vente d'un bien immobilier :

Le Conseil décide à l'unanimité la vente d'un bien immobilier au prix de 170 000€. Les membres de la Commission Communication sont chargés de la publication de l'annonce, et Mme le Maire gèrera la réception des offres.

⇒ Fête Communale :

Le Conseil décide d'organiser la fête communale du 10 au 12 juin 2023, en plébiscitant l'attraction des auto-stamponneuses.

⇒ Questions diverses :

- Mr BOURGEOIS signale des problèmes de circulation dans les rues avec des engins agricoles de grande largeur du fait de véhicules en stationnement sur les trottoirs.